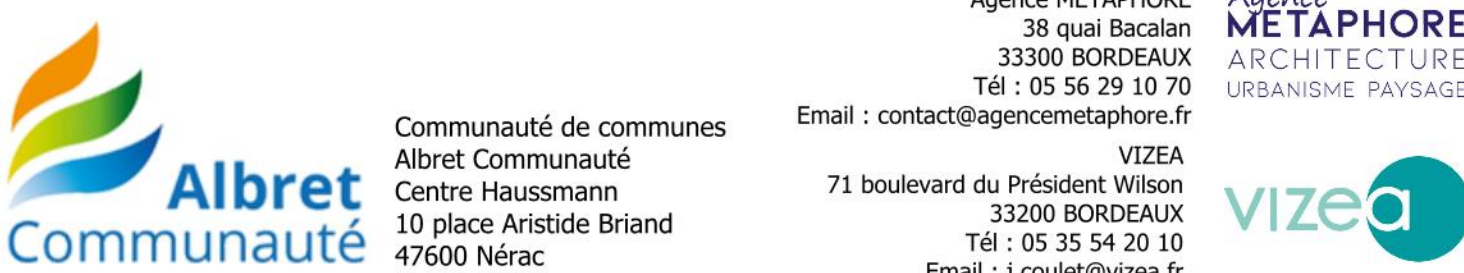


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



6-2-2-3 Plan des Servitudes d'Utilité Publique (Sud Ouest)

Affaire : 20-43e	Phase : APPROBATION	Echelle : 1/ 25 000°
PROJET DE PLUI ARRETE par délibération du Conseil Communautaire LE : 31 Janvier 2024	PROJET DE PLUI soumis à ENQUETE PUBLIQUE du 03/06/24 au 05/07/24	PLUI APPROUVE par délibération du Conseil Communautaire LE : 25 Septembre 2024



- A3 : Servitude de passage des engins mécaniques d'entretien et de dépôt des produits de curage et faucardement attachées aux canaux d'irrigation et émissaires d'assainissement
 A4 : Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux
 AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits
 AC1 : Périmètre des 500m

- AC2 : Servitude relative aux sites inscrits
 AC2 : Servitude relative aux sites classés
 AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (perimetre immediat)
 AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (perimetre rapproche)
 AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (perimetre eloigne)
 EL3 : Servitude de halage et de marche pied
 EL7 : Servitudes attachées à l'alignement des voies nationales, départementales et communales
 I3 : Canalisation de gaz à haute pressions représentée à la commune impactée.
 Le dossier est consultable dans la base communale du site SIGENA.
 I4 : Poste de transformation électrique
 I4 : Périimètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne
 I4 : Périimètre de servitude autour d'une ligne électrique souterraine
 PM1 : Plans de prévention des risques naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers - documents valant PPRN
 PT2 : Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
 PT2 : Centre radio
 PT3 : Servitude attachée aux réseaux de télécommunication
 T1 : Servitude relative aux voies ferrées
 T5 : Servitude aéronautique de dégagement

